

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

2 novembre 2015

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 2 novembre 2015 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Est absent :

- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2015-11-0226

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron l'ouverture de la session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0227

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-11-0228

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 5 octobre 2015 à 20 heures

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 5 octobre 2015 à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2015-11-0229

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois d'octobre 2015 au montant de 265 354,20 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'octobre 2015, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier	216 210,75 \$
Responsable de voirie	33 243,91 \$
Coordonnateur des services techniques.....	4 787,48 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2015 au montant de 37 237,99 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

4.3 État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2015

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, dépose l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2015.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 septembre 2015, est annexé au procès-verbal sous le numéro d'annexe **2015-11-01.1**.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux

depuis la dernière séance du conseil :

Voirie, services techniques et urbanisme:

- Réparation fuite réseau et infiltration secteur Village
- Inspections de ponceaux, barrage castor, coupe en bande riveraines, etc...
- Travaux préparatoires au budget 2016
- Installation du matériel pour lutter contre l'érosion des talus
- Confection abrasifs (notamment Bleu Fuzion)
- Nivelage des rangs
- Réparation des bris mécaniques et préparation des équipements de déneigement;
- Participation au Colloque GRH;
- Confection et pose de balises;
- Installation d'une entrée de service (aqueduc Audet);

Administration :

- Envoi des états de comptes après le dernier versement de taxes;
- Finalisation et envoi du rapport de thermographie des installations municipales à la MMQ;
- Travaux préparatoires au budget 2016;
- Demande de lecture des compteurs d'eau du réseau Audet;
- Contacts avec emploi Québec pour préparation des formations de préposé à l'aqueduc;
- Préparation au refinancement de certains emprunts majeurs en 2016.
- Édition du MOT-DESTIN
- Participation au Colloque en GRH
- Rencontres et contacts divers (Notaires, avocats, citoyens, firme d'ingénieurs et Ministères)

Développement

Corporation de développement

- Planifier l'animation et l'organisation de la fête des bénévoles avec la Corporation de développement, et suivis post activité
- Co-animer avec le maire la fête des bénévoles
- Rencontre avec la Corporation de développement et quelques membres du conseil, afin de faire le point sur le travail de l'agent et le développement de Saint-Modeste.
- Planifier et assister à la rencontre régulière de la Corporation de développement (rencontre 28 octobre)
- Préparation des demandes au budget 2016 de la Municipalité

Salle multifonctionnelle

- Échanges divers avec la commission scolaire
- Rencontres avec Karine Raymond, nouvelle présidente, afin de planifier la rencontre du comité et donner quelques informations sur le projet de la Salle multifonctionnelle (demandes de financements, suite, étapes à venir)
- Rencontre du comité (validation des étapes à venir, campagne de financement et plan d'affaires) et rencontre de travail avec le Comité pour le plan d'affaires

- Travaux de dépôt au Ministère dans le Programme Diapason et rencontres de travail

Autres :

- Préparer la reddition de compte du projet Jardin Communautaire
- Planification et préparation de la semaine de la ruralité

Loisirs :

Corporation des loisirs :

- Demandes de soumissions pour un chapiteau;
- Réalisation de la publicité pour les leçons de hockey;
- Réalisation d'une affiche pour les cours de patinage;
- Entente et réalisation de publicité des cours de yoga à l'hiver;
- Contact avec la responsable du ballon-balai pour publicité;
- Suivi avec le président concernant le projet de Fête de St-Jean-Baptiste;
- Recherche concernant le projet de cabanon de rangement;

Fête d'Halloween :

- Recherche et préparation d'activités;
- Réalisation de la publicité;
- Achats et préparation du matériel;
- Suivi avec les bénévoles pour l'horaire;

Autres :

- Recherche pour achat de matériel (balles de ballon-balai);
- Mot-Destin du mois d'octobre;
- Préparation du budget municipal 2016;
- Rencontre avec le Club octogone et optimiste pour un projet qui sera réalisé avec la stagiaire en loisir à l'hiver 2016;
- Réunion avec la Table intermunicipale des techniciens en loisirs.

6.2 Rapport des conseillers

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

6.3 Rapport du maire

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

2015-11-0230

6.4 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

Le maire, Louis-Marie Bastille fait rapport sur la situation financière de la Municipalité. Ce texte sera distribué gratuitement à chaque adresse civique, sur le territoire de la Municipalité, dans le courant du mois de novembre 2015 (art. 955 du Code municipal).

Le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité est

annexé au présent procès-verbal sous le numéro **2015-11-01.2**.

Le rapport du maire inclus :

- la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Ces 2 listes sont regroupées dans le rapport des totaux de factures de plus de 25 000 \$, ledit rapport étant annexé au présent procès-verbal sous le N° **2015-11-01.3**.

7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS

2015-11-0231

7.1 Liste des personnes endettées envers la municipalité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer au conseil pour approbation la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre avant le 20 décembre de chaque année au bureau de la MRC un extrait de cette liste approuvée par le conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit transmettre au bureau de chaque Commission scolaire qui a compétence sur son territoire un extrait de cette liste approuvée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond **QUE** :

► le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Alain Vila;

► que cette liste soit transmise au bureau de la Commission scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup;

La liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes a été fournie à chacun des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0232

7.2 Renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités

ATTENDU que la Municipalité considère qu'il y a de nombreux avantages à s'associer à la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE la FQM nous avise qu'afin de calculer le montant de la cotisation 2016 **pour les municipalités** :

- la cotisation de l'année 2015 sera indexée de 2 %;

- Comme décidé par les membres lors de l'assemblée générale de septembre dernier, la contribution de base de 200 \$ pour le Service en ressources humaines et relations du travail sera maintenue, mais ne sera pas indexée. Suite à une décision du conseil d'administration, celle-ci sera désormais incluse dans la cotisation des municipalités.

- En ce qui a trait à la contribution au Fonds de défense des intérêts des municipalités, la cotisation de l'année 2016 sera égale à 5 % de la cotisation totale de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Yannick Bélanger, de renouveler, pour l'année 2016, notre adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au coût approximatif de :

- 685,38 \$ pour la cotisation annuelle FQM
- 34,27 \$ pour le fonds de défense des intérêts des municipalités
- 200 \$ pour le service de ressources humaines

Soit un montant total estimé de 919,65 \$ avant taxes (1057,37 \$ taxes incluses)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0233

7.3 Approbation du budget d'entretien du pont mitoyen de la rue Principale

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Modeste a la gestion du pont mitoyen de la Rivière-Verte situé sur la rue Principale;

ATTENDU que le Ministère des Transports assume la responsabilité des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts et que les municipalités continuent à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces ponts;

ATTENDU qu'un montant de 500 \$ est à prévoir, pour l'année 2016, relativement aux frais inhérents à l'entretien et aux réparations usuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, de transmettre à la municipalité de Saint-Antoine les coûts d'entretien estimés à 500 \$ pour l'année 2016 concernant le pont mitoyen de la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0234

7.4 Affectation d'une partie des surplus non-affectés

ATTENDU que les vérificateurs externes recommandent aux municipalités, dans le cadre d'une saine gestion, d'imputer à chaque fin d'année, une somme provenant des surplus accumulés non-affectés afin de pallier à un possible ou éventuel déficit budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, d'imputer à l'état des activités financières 2015, un montant de 20 000 \$ provenant des surplus accumulés non-affectés. Cette somme, si non-utilisée, sera retournée aux surplus non-affectés en début de l'année 2016. L'écriture comptable sera réalisée au 31 décembre 2015 advenant qu'un déficit de l'exercice serait observé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0235

7.5 Nomination maires suppléants et maire suppléant qui siégera à la MRC de Rivière-du-Loup en cas d'absence du maire

ATTENDU qu'il y a eu élection générale le 3 novembre 2013;

ATTENDU que par sa résolution N°2014-11-0241, ce conseil décidait de :

- ◆ De nommer le conseiller, Lucien Gendron en qualité de maire suppléant, pour une durée de 1 an ou jusqu'à ce qu'une résolution municipale en décide autrement;
- ◆ De nommer le conseiller, Lucien Gendron, pour siéger à la MRC de Rivière-du-Loup, à titre de maire suppléant, en cas d'absence du maire, Louis-Marie Bastille et ce jusqu'en octobre 2015 inclusivement.

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer le maire suppléant qui siégera à la MRC de Rivière-du-Loup, en l'absence du maire, pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Yannick Bélanger:

- ◆ De nommer le conseiller, Lucien Gendron, pour siéger à la MRC de Rivière-du-Loup, à titre de maire suppléant, en l'absence du maire Louis-Marie Bastille et ce jusqu'en octobre 2016 inclusivement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0236

7.6 Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Rang 2

ATTENDU que par lettre du 28 mai 2015, la municipalité avait obtenu confirmation de l'octroi d'une subvention de 14 000 \$ auprès de M. Jean D'Amour, Ministre délégué aux Transports, pour des travaux d'amélioration des Rangs 2 et 3, Chemin de la Seigneurie et Rue Estelle;

ATTENDU que par voie de résolution N°2015-09-0196, ce conseil retenait l'offre de l'entreprise « Construction B.M. L inc.» pour la réalisation des travaux pavage sur le Rang 2, que l'ensemble des travaux sont complétés à ce jour;

ATTENDU que le coût total des travaux a été facturé à la municipalité par « Construction B.M.L inc. » au montant final de 15 978,54 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste:

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang 2 pour un montant total de 15 978,54 \$ taxes incluses (ou 14 590,53 \$ TVQ non récupérable incluse);
- atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;
- demande le versement de la subvention de 14 000 \$ auprès du Ministère des Transports du Québec.
- atteste que le complément de 590,53 \$ sera payé par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0237

7.7 Demande de contribution financière de l'Organisme Jeunesse, J'écoute

L'organisme sans but lucratif Jeunesse, J'écoute offre depuis mai 1989 des services de consultation en ligne et par téléphone. Jeunesse, J'écoute est le seul service pancanadien de consultation, d'information et d'orientation accessible 24 heures sur 24, 365 jours par année, par téléphone et par Internet. Ce service offert aux jeunes est gratuit, bilingue et anonyme.

Le service est assuré par des intervenants professionnels possédant de l'expérience dans divers domaines, notamment le travail social, la psychologie, la sociologie et les services d'aide à la jeunesse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond, de remettre une contribution financière de 50\$ à l'organisme Jeunesse, J'écoute afin de contribuer au maintien du service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0238

7.8 Projet IMPACT 2016- Sollicitation financière

La Municipalité de Saint-Modeste a reçu une demande pour l'obtention d'une assistance financière pour la réalisation du projet IMPACT-2016 dans les MRC de Rivière-du-Loup et du Kamouraska;

ATTENDU que l'évènement se veut une activité de sensibilisation des effets de l'utilisation des cellulaires et textos au volant, le non port de la ceinture de sécurité et la vitesse;

ATTENDU que le projet IMPACT-2016 s'adresse aux élèves de secondaire 4 et 5 provenant de toute la MRC, ainsi qu'au centre d'Éducation des Adultes de la commission scolaire de Rivière-du-Loup et de Kamouraska et permet de rejoindre environ 1400 étudiants;

ATTENDU que l'Évènement se déroulera au Centre Premier Tech de Rivière-du-Loup lors de la semaine du 25 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault, d'octroyer, au projet IMPACT-2016,

une somme de 250 \$ à prévoir au budget 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0239

7.9 Abolition d'une portion de chemin public – Segment du Rang 2

ATTENDU la demande reçue de Mme Claire Deschênes et M. Maurice Pilotte, propriétaires du 189, Rue Principale à Saint-Modeste, à l'effet que leur certificat de localisation fait apparaître une partie de l'ancien chemin public comme appartenant à la municipalité;

ATTENDU que les propriétaires susmentionnés (ci-après dénommés les « demandeurs ») demandent à la municipalité de leur céder la partie de terrain qui constituait une partie de l'ancien chemin et qui jouxte son lot N° 24-A Partie du Rang 2 d'une superficie de 56,8 m², identifié à l'intérieur des points « 604 », 603, 585 et 604, tel que décrit au paragraphe XII de l'acte notarié d'achat de ladite parcelle en date du 18 octobre 2002 auprès de l'étude du Notaire Me René Michel Ouellet, portant le dossier 02O00301339, sous le N° de minute 6891;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a abandonné la gestion de ce chemin;

ATTENDU QU'il y a lieu pour régulariser les titres de propriété des demandeurs, que le segment de l'ancien chemin traversant leur propriété dans le Rang 2 au niveau du lot 24-A Partie soit fermé et aboli comme chemin public municipal et que l'assiette ainsi désaffectée lui soit rétrocédée;

ATTENDU l'article 66 de la LCM qui permet de procéder par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le segment de l'ancien chemin montré dans un plan joint à la présente résolution sous le N° d'annexe **2015-11-01.4**, soit fermé et aboli comme chemin public municipal et que l'assiette de cet ancien chemin décrit en préambule soit rétrocédé aux demandeurs pour une somme nominale de 1 \$ afin de leur éviter d'assumer les dommages découlant de cette fermeture et abolition, sous les conditions préalables résolutoires suivantes :

- **QUE** le demandeur devra assumer les frais d'arpentage s'il y a lieu et les frais notariés pour régulariser ses titres de propriété;
- **QUE** les servitudes existantes sur la parcelle ainsi cédée soient maintenues au profit des bénéficiaires desdites servitudes afin de permettre l'accès à leurs propriétés;
- **QUE** l'Étude de Notaires désignée par les demandeurs s'assure que tous les propriétaires de terrain actuellement desservis ou pouvant être desservis par cette parcelle de terrain pour accéder à leurs propriétés bénéficient de servitudes de passages perpétuelles pour eux, leurs ayants droits et les futurs acquéreurs;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0240

7.10 Abolition d'une portion de chemin public – Segment du Rang 2

ATTENDU la demande reçue de M. Gérald Guay, propriétaire du 560, Rue Principale à Saint-Modeste, à l'effet qu'une partie de l'ancien chemin public (segment de Rang 2 ancienne Côte à Gagnon) appartenant à la municipalité traverse sa propriété;

ATTENDU que le propriétaire susmentionné (ci-après dénommé le « demandeur ») demande à la municipalité de lui céder la partie de terrain qui constituait une partie de l'ancien chemin et qui traverse les lots lui appartenant N° 2-C Partie, 2-B Partie et 1-A Partie du Rang 2 de Saint-Modeste;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a abandonné la gestion de ce chemin;

ATTENDU QU'il y a lieu pour régulariser le titre de propriété du demandeur, que le segment de l'ancien chemin traversant sa propriété dans le Rang 2 au niveau des lots N° 2-C Partie, 2-B Partie du Canton Whitworth, et 1-A Partie du Canton Viger soit fermé et aboli comme chemin public municipal et que l'assiette ainsi désaffectée lui soit rétrocédée;

ATTENDU l'article 66 de la LCM qui permet de procéder par résolution;

ATTENDU QUE cet ancien chemin sert d'accès à plusieurs propriétaires de lots, et qu'il convient de maintenir ces accès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la portion de l'ancien chemin, objet de la demande de rétrocession, soit scindée en deux portions distinctes telles que montrées dans un plan joint à la présente résolution sous le N° d'annexe **2015-11-01.5** :

- une section d'une longueur approximative de 250 mètres appelée « section A »
- une section d'une longueur approximative de 152 mètres appelée « section B »

QUE la section A de l'ancien chemin, soit fermée et abolie comme chemin public municipal et que l'assiette de la section A de l'ancien chemin traversant le terrain du demandeur au niveau des lots N° 2-C Partie, 2-B Partie du Canton Whitworth, et 1-A Partie du Canton Viger soit rétrocédée au demandeur pour une somme nominale de 1\$ afin de lui éviter d'assumer les dommages découlant de cette fermeture et abolition sous la condition préalable résolutoire suivante :

- attribution de servitudes de passage perpétuelles au profit des propriétaires fonciers, ainsi que leurs ayants droits et futurs acquéreurs, des lots ainsi desservis utilisant la section A de l'ancien chemin pour accéder à leurs propriétés;

QU'une liste non exhaustive des propriétaires fonciers concernés est annexée à la présente résolution sous le N° d'annexe **2015-11-01.6**

QUE la section B de l'ancien chemin, soit fermée et abolie comme chemin public municipal;

QUE l'assiette de la section B de l'ancien chemin traversant le terrain du demandeur au niveau du lot N° 1-A Partie du Canton Viger dans le Rang 2 soit rétrocédée au demandeur pour une somme nominale de 1 \$ afin de lui éviter d'assumer les dommages découlant de cette fermeture et abolition;

QUE le demandeur devra assumer les frais d'arpentage s'il y a lieu et les frais notariés pour régulariser ses titres de propriété.

QUE le demandeur devra confirmer ses intentions par écrit au Conseil municipal à réception de la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0241

7.11 Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Rang 2 (Côte Gagnon)

ATTENDU QUE par courrier du 28 octobre 2014, le Ministre des Transports confirmait à la Municipalité de Saint-Modeste l'octroi d'une subvention de 150 000 \$ relativement à la réfection et la sécurisation de la Côte Gagnon;

ATTENDU QUE par courrier du 16 janvier 2015, le Ministre des Transports acceptait que l'enveloppe de 60 000 \$ prévue à l'exercice financier 2014-2015 soit reportée à l'année 2015-2016, portant ainsi le versement de l'année 2015-2016 à 120 000 \$ et que le solde de 30 000 \$ serait versé à l'année budgétaire 2016-2017;

ATTENDU que par voie de résolution N°**2015-08-0171**, ce conseil retenait l'offre de l'entreprise « Construction B.M. L inc.» pour la réalisation des travaux d'amélioration de la Côte Gagnon sur le Rang 2, que l'ensemble des travaux sont complétés à ce jour;

ATTENDU que le coût total des travaux a été facturé à la municipalité par « Construction B.M.L inc. » au montant final de 186 262,20 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste:

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Côte Gagnon dans le Rang 2 pour un montant total de 186 262,20 \$ taxes incluses (ou 170 082,22 \$ TVQ non récupérable incluse);
- atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;
- demande le versement de la subvention de 150 000 \$ auprès du Ministère des Transports du Québec dont 120 000 \$

- payables sur l'année financière 2015-2016 et le solde de 30 000 \$ payable sur l'année budgétaire 2016-2017;
- atteste que le complément de 20 082,22 \$ sera payé à hauteur de 16 000 \$ par un premier versement de subvention à recevoir du Ministère des Transports sur l'exercice financier 2015-2016 et à hauteur de 4082,22 \$ par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité, le tout tel que détaillé dans la résolution portant le N°2015-11-0242;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0242

7.12 Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Rang 2 (complément Côte Gagnon)

ATTENDU QUE par courrier du 12 août 2015, le Ministre des Transports confirmait à la Municipalité de Saint-Modeste l'octroi d'une subvention de 40 000 \$ relativement à des travaux d'amélioration de la rue Principale (Rang 2) dont un premier versement de 16 000 \$ payable sur l'exercice financier 2015-2016;

ATTENDU que par voie de résolution N°2015-08-0171, ce conseil retenait l'offre de l'entreprise « Construction B.M. L inc.» pour la réalisation des travaux d'amélioration de la Côte Gagnon sur le Rang 2, que l'ensemble des travaux sont complétés à ce jour;

ATTENDU que le coût total des travaux a été facturé à la municipalité par « Construction B.M.L inc. » au montant final de 186 262,20 \$ taxes incluses soit 170 082,22 \$ TVQ non récupérable incluse;

ATTENDU QUE par sa résolution N°2015-11-0241, ce conseil approuvait les dépenses réalisées pour les travaux d'amélioration de la Côte Gagnon et demandait au Ministère des Transports du Québec le versement d'une subvention de 150 000 \$;

ATTENDU QU'il reste un montant de 20 082,22 \$ à payer net de la subventionné ci-dessus mentionné;

ATTENDU QU'il est dans l'intention de ce conseil d'utiliser à hauteur de 16 000 \$ la subvention confirmée en date du 12 août 2015 pour des travaux d'amélioration de la Rue Principale (Rang 2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste:

- approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la Côte Gagnon dans le Rang 2 pour un montant total de 186 262,20 \$ taxes incluses (ou 170 082,22 \$ TVQ non récupérable incluse);
- atteste que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité;
- demande le versement de la subvention de 16 000 \$ auprès du Ministère des Transports du Québec payable sur l'année financière 2015-2016;
- atteste que le complément de 154 082,22 \$ sera payé à hauteur de 150 000 \$ par une subvention à recevoir du Ministère des

Transports sur l'exercice financier 2015-2017 et à hauteur de 4082,22 \$ par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité, le tout tel que détaillé dans la résolution portant le N°2015-11-0241;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0243

7.13 Suppléments de travaux – Rang 2 (supplément Côte Gagnon)

ATTENDU que par voie de résolution N°2015-08-0171, ce conseil retenait l'offre de l'entreprise « Construction B.M. L inc.» pour la réalisation des travaux d'amélioration de la Côte Gagnon sur le Rang 2, que l'ensemble des travaux sont complétés à ce jour;

ATTENDU que le coût total des travaux a été facturé à la municipalité par « Construction B.M.L inc. » au montant final de 186 262,20 \$ taxes incluses pour le contrat initial;

ATTENDU que lors de réalisation des travaux susmentionnés, il est apparu que la structure de l'accotement du côté Nord de la Côte Gagnon ne pouvait supporter l'asphaltage prévu et qu'il convenait d'excaver et remplacer le sol instable avant pavage;

ATTENDU que le coût des travaux supplémentaires a été facturé à la municipalité par « Construction B.M.L inc. » au montant de 5 761,88 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste:

- approuve les travaux complémentaires imprévus de la Côte Gagnon (Rang 2) au montant de 5 761.88 \$ avant taxes, soit 6 049,25 \$ TVQ non récupérable incluse;
- spécifie que la dépense de 6 049,25 \$ sera assumée par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0244

7.14 Travaux complémentaires – Supplément Rang 2

ATTENDU que lors de la réalisation des travaux de pavage dans le secteur du Rang 2 à la hauteur du lac de la pépinière gouvernementale, il a été demandé d'augmenter la surface à paver afin de couvrir adéquatement les besoins du secteur concerné;

ATTENDU que lors des travaux de réfection de la Côte Gagnon, il a été demandé de réaliser des travaux de rapiéçage dans le secteur jouxtant les travaux de la Côte;

ATTENDU l'ensemble de ces travaux sont complétés et que le coût total des travaux a été facturé à la municipalité par « Construction B.M.L inc. » au montant final de 8 624,83 \$ taxes incluses soit 7 875,63 \$ TVQ non récupérable incluse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé

par Jean-Guy Raymond :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste:

- approuve les travaux complémentaires du Rang 2 au montant de 7 501,49 \$ avant taxes, soit 8 624,83 \$ TVQ non récupérable incluse;
- spécifie que la dépense de 8 624,83 \$ sera assumée par le fonds général de fonctionnement de la Municipalité;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0245

7.15 Cession de biens mobiliers : équipements de voirie

ATTENDU QUE par résolution N°2015-10-0222, la municipalité décidait de procéder par appels d'offres pour se départir de divers biens mobiliers dont elle n'a plus l'utilité entreposés au garage municipal;

ATTENDU QUE les offres devaient être reçues à la municipalité avant le 30 octobre 2015 à 10h00AM dans une enveloppe cachetée avec la mention « appel d'offres équipements garage ».

ATTENDU QUE les offres reçues sont les suivantes :

Biens mobilier à la vente	Nom des soumissionnaires	Montant de l'offre
Boite de fibre de verre 6 pieds blanche pour pick-up	////////////////////	////////////////////
Boite de fibre de verre 6 pieds bleue marine pour pick-up DODGE Dakota 2004 et suivants	////////////////////	////////////////////
Pompe incendie pour pièces, marque Rabbit, modèle P509, moteur EP58, 2 temps, 2 cylindres	////////////////////	////////////////////
4 mags de Dodge Dakota	////////////////////	////////////////////
Cylindre de levage de camion	Guylain Ouellet	500 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Margot Perreault ,

QUE la Municipalité de Saint-Modeste:

- retiens l'offre de M. Guylain Ouellet pour l'achat du cylindre de levage de camion au montant de 500 \$;

- les autres items sur lesquels nous n'avons reçu aucune offre seront conservés et remis ultérieurement au Centre de Services Partagés du Québec pour être offerts lors d'une prochaine vente à l'encan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-11-0246

7.16 Demande de contribution financière – Fabrique de Saint-Modeste

ATTENDU l'organisation d'un concert pour le temps des fêtes par les chorales du secteur de la Terre à la Mer qui se tiendra le 29 novembre 2015 à 14h00 à l'Église de Saint-Arsène;

ATTENDU que la Municipalité est sollicitée à titre de commanditaire de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, de remettre une somme de 50\$ au Comité organisateur afin de contribuer au financement du concert du temps des fêtes des chorales du secteur de la Terre à la Mer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2015-11-0247

8.1 Avis de motion pour adoption d'un règlement établissant le budget pour l'exercice financier 2016

M. Yannick Bélanger, conseiller, donne avis de motion qu'un projet de règlement établissant le budget pour l'exercice financier 2016, fixant les taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations, sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

2015-11-0248

8.2 Avis de motion pour adoption d'un règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

M. Simon Pelletier, conseiller, donne avis de motion qu'un projet de règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux, sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Néant.

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2015-11-0249

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger de lever la session à 21 heures 05 minutes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire